



Remise de l'avis et du rapport sur le Partenariat Transatlantique de Commerce et d'Investissement : Faire du volet numérique un atout pour la négociation

Dossier de presse

Remise à Fleur Pellerin, Secrétaire d'Etat chargée du Commerce extérieur, de la
promotion du Tourisme et des Français de l'étranger

Ministère des Affaires étrangères et du développement international, le 7 mai 2014



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
ET DU DÉVELOPPEMENT
INTERNATIONAL



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
DU REDRESSEMENT PRODUCTIF
ET DU NUMÉRIQUE



Sommaire

1. Avant-propos

2. Synthèse de l'avis : 4 axes de recommandations

- S'appuyer sur les valeurs de l'Union européenne pour faire levier dans la stratégie de négociations
- Garantir la capacité de l'Union européenne à réglementer et structurer le marché numérique dans le futur
- Sortir du seul prisme de la relation entre les Etats-Unis et l'Europe pour aborder le numérique dans sa perspective internationale
- Profiter de la temporisation américaine pour avancer dans la construction d'une stratégie numérique européenne et renforcer nos capacités de négociations.

3. Chiffres clés

4. Liste des membres du groupe de travail

5. Liste des personnes auditionnées

6. A propos du Conseil national du numérique

7. Membres du Conseil national du numérique



1 - Avant-propos



Benoît Thieulin

*Président du Conseil national du numérique,
en charge du groupe de travail TTIP.*

Après six mois d'auditions et de réflexion collective sur le volet numérique du projet de Partenariat Transatlantique de Commerce et d'Investissement (PTCI ou TTIP pour *Transatlantic Trade and Investment Partnership*), en cours de négociation entre l'Union européenne et les Etats-Unis, le Conseil national du numérique restitue les résultats de ses travaux et présente ses préconisations au Gouvernement.

Saisi le 25 juillet 2013 par la Ministre du Commerce Extérieur sur ce sujet éminemment technique, le Conseil a travaillé à partir des différents documents officiels publiés par les entités de négociation (Commission européenne, Office of the United States Trade Representative), avec l'aide des administrations nationales en charge de la coordination de la négociation (Direction Générale du Trésor, Service Economique Régional de Washington, Secrétariat Général aux Affaires Européennes), et enfin grâce à la divulgation par des acteurs de la société civile de documents confidentiels. Le Conseil national du numérique a également été invité à participer au comité de suivi stratégique du Partenariat Transatlantique mis en place par la Ministre. En tant que Secrétaire d'Etat en charge du commerce extérieur, de la promotion du Tourisme et des Français de l'étranger par délégation du Ministère des Affaires étrangères et du Développement international, Fleur Pellerin participe désormais à la préparation et à la conduite des négociations européennes et internationales, au nombre desquelles le projet de partenariat transatlantique.

Ce projet de partenariat bilatéral est le premier à être aussi ambitieux en matière de numérique

Le Conseil a pu constater l'envergure que prennent les multiples dispositions tendant à faciliter les échanges et les investissements transfrontaliers dans le domaine du numérique. La convergence réglementaire est par exemple l'une des ambitions affichées du projet de partenariat et ses impacts sont déterminants pour les industries en matière de droit de la propriété intellectuelle, droit de la concurrence, cybersécurité, ou encore de règles en matière d'exploitation des données, etc.

Le travail de mobilisation et de transparence auprès de l'écosystème est urgent

Force est de constater qu'en dépit de la volonté d'ouverture du Conseil pour une concertation la plus large possible, certaines organisations n'ont pas été en mesure de répondre à nos sollicitations. Les



raisons sont multiples et préoccupantes : manque de structuration de l'écosystème français, manque de maturité des acteurs sur l'ampleur des négociations commerciales internationales, manque de vision à long terme, manque de synergie entre les industries et les institutions politiques françaises et européennes, et surtout, existence d'une forte asymétrie d'ambition, d'expertise, et de coordination entre l'Union européenne et les Etats-Unis sur le volet numérique.

A l'inverse, les personnes auditionnées ont parfois jugé insuffisante la mobilisation des négociateurs officiels. Leur implication n'est pas perçue de la même manière par les acteurs de la société civile, les acteurs industriels, les PME et start-up, les autorités de régulation, les experts et les observateurs.

Le Conseil déplore que le volet numérique du projet de partenariat de commerce et d'investissement soit sous-estimé

Le rapport de force entre les Etats-Unis et l'Union Européenne doit être rééquilibré le plus rapidement possible par une stratégie de négociation cohérente et coordonnée avec l'ensemble des Etats-membres.

Elle doit reposer sur les axes suivants :

- **Faire levier sur les valeurs de l'Union pour développer le marché numérique européen,**
- **Garantir la capacité de l'Union européenne à réglementer et structurer son marché intérieur numérique dans le futur,**
- **Sortir du seul prisme de la relation entre les Etats-Unis et l'Europe pour aborder le numérique dans sa perspective internationale,**
- **Profiter de la temporisation américaine pour avancer dans la construction d'une stratégie numérique européenne et renforcer nos capacités de négociations.**

L'avis du Conseil national du Numérique est un appel à l'action à destination de l'écosystème face à l'importance des enjeux :

- Enjeu économique : s'inscrire dans une logique industrielle de long terme
 - L'Union européenne est un eldorado constitué d'un marché dynamique et innovant fort de 500 millions de consommateurs
 - La France est au 6e rang mondial du e-commerce (50Mds en 2013, +13,5%)
- Enjeu de souveraineté : garantir notre capacité à réglementer dans le futur
 - Préserver le règlement des différends par les juridictions nationales
- Enjeu de protection des libertés individuelles
 - Conditionner toute libéralisation de marché à la préservation des libertés individuelles et fondamentales reconnues par l'Union européenne

Cet avis est un point d'étape : le Conseil est prêt à contribuer dans le long terme avec les administrations concernées par les négociations, notamment via la co-organisation d'un séminaire ouvert aux parties prenantes au niveau européen.

**Volet numérique du projet de Partenariat Transatlantique
de Commerce et d'Investissement**





2 - Synthèse de l'avis sur le volet numérique du projet de partenariat transatlantique de commerce et d'investissement

Axe 1 :

Les valeurs de l'Union européenne sont des leviers essentiels à la construction d'une stratégie de négociation sur le volet numérique

En matière d'accès au marché, de promotion et de protection de l'investissement, le Conseil recommande d'exiger :

- **la réciprocité et l'égalité de traitement entre l'Union européenne et les Etats-Unis**, en :
 - adoptant une position offensive pour ouvrir l'accès aux marchés publics américains aux entreprises européennes ;
 - obtenant l'augmentation du nombre de visas délivrés afin de faciliter l'implantation des PME de croissance ;
- **le maintien de la souveraineté**, en excluant l'instauration d'un mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et Etats, qui pourrait entraver l'effectivité du droit à réguler des Etats.

Sur le rapprochement des réglementations en matière numérique, le Conseil recommande d'adopter une position offensive visant au maintien des libertés compétitives des citoyens et des entreprises par :

- des obligations de non-discrimination, de neutralité, de portabilité et d'interopérabilité appliquées aux services télécoms et aux plateformes numériques ;
- le maintien de l'exclusion des services audiovisuels sur la base de la neutralité technologique ;
- l'exclusion des questions de cybersécurité.

Pour répondre à ces exigences, l'Union européenne doit :

- **intensifier ses efforts de transparence envers les parties prenantes** en officialisant le rôle d'un négociateur européen spécifiquement chargé de traiter des enjeux numériques et en systématisant la consultation de la société civile et des acteurs économiques sur ces sujets ;
- **construire une stratégie commune**, avec l'aide d'experts et en promouvant par la constitution d'un réseau numérique à l'échelle européenne afin d'unifier les positions des Etats-membres.



Axe 2 :

La structuration du marché numérique européen doit se fonder sur le droit à réguler et la capacité à réglementer pour le futur dans le respect de la souveraineté et des libertés compétitives

En Europe, d'autres réglementations sont en cours de consolidation. Elles pourraient être altérées si des principes contraires étaient arrêtés dans le cadre du TTIP. Une réglementation européenne modernisée est une exigence préalable à toute négociation réussie, en particulier :

- **sur le régime des données** (stockage, utilisation et transfert de tout type de données), il existe un risque à la libéralisation sans conditions des flux de données dans les secteurs sensibles. Il faut être capable de tenir compte des avancées en cours au niveau européen pour définir les bons équilibres.
- **sur la propriété intellectuelle, l'approche américaine sur la brevetabilité du logiciel n'est pas cohérente vis-à-vis du modèle européen**, qui promeut le droit d'auteur et le logiciel libre, défend l'importance du domaine public et reste attentif aux questions de brevetabilité de l'information.

Axe 3 :

L'Union européenne est en mesure d'enrichir l'ouverture et le déploiement de son marché numérique en constituant des relations commerciales avec de nouveaux partenaires, comme les pays asiatiques ou africains

La compréhension que le numérique est un marché directement international doit diriger les négociations commerciales en cours : des relations plus nombreuses devraient être tissées avec d'autres pays se développant dans le numérique qui pourraient être une source d'inspirations.

Axe 4 :

La mobilisation des acteurs privés et publics est prioritaire : la construction d'une stratégie numérique et la consolidation d'alliances entre Etats-membres constituent des leviers bénéfiques à une négociation commerciale réussie.

Sans la mise à disposition des moyens nécessaires, il est à craindre que le TTIP devienne une entrave à l'épanouissement d'un marché global de 500 millions de consommateurs transformé par le numérique, et un frein au développement d'une société et d'une économie numériques durables.



3 - Chiffres clés

Numérique et croissance, emplois

En 2010, l'économie numérique représentait déjà 25% de la croissance de l'économie française. Cela représente **700 000 emplois créés en 15 ans**, auxquels devraient s'ajouter 450 000 nouveaux emplois d'ici 2015. La présence des entreprises sur Internet leur permet de **doubler leur croissance et leur exportations.**

Source : Ministère de l'économie et des finances

<http://www.economie.gouv.fr/france-numerique-2020/france-numerique-2020-0>

Numérique et PIB français

En 2009, le numérique représentait 3,2 % du PIB français. Il est prévu que la filière atteigne 5,5% du PIB en **2015.**

Source : Rapport McKinsey « Impact d'Internet sur l'économie française » :

<http://www.economie.gouv.fr/files/rapport-mckinsey-company.pdf>

Numérique et performance des PME

Internet améliore les performance économique des PME de près de 15 % en moyenne :

- 8 % d'augmentation de leurs revenus, notamment grâce à l'accès à de nouveaux clients (nouvelles zones géographiques et nouveaux segments) ;
- 7 % de réduction de coûts, notamment grâce à la réduction des dépenses marketing.

Source : Rapport McKinsey « Impact d'Internet sur l'économie française » :

<http://www.economie.gouv.fr/files/rapport-mckinsey-company.pdf>

Poids du commerce électronique

En France en 2013, les ventes sur internet ont atteint un montant de 51,1 milliards d'euros, soit une hausse de 13,5%, après avoir déjà progressé de 19% en 2012 et de 22% en 2011

Les ventes sur l'internet mobile (smartphones et tablettes, sites mobiles et applications hors téléchargements d'application et hors ventes sur les places de marchés) connaissent une **croissance exceptionnelle de 97%** au 4^{ème} trimestre 2013 par rapport au 4^{ème} trimestre 2012.

En 2012, le commerce électronique représentait **2 millions d'emplois directs et indirects au sein de l'Union européenne, dont 75 000 en France.**

Source : Fevad http://www.fevad.com/uploads/files/Publications/Chiffres_Cles_2013%281%29.pdf



Enjeu économique des données

Pour 2011, la valeur totale des données personnelles des consommateurs européens a été estimée à **315 milliards d'euros**. En 2020, au sein de l'Union européenne, les Big Data devraient représenter un marché de **1000 milliards de dollars**.

Source : Etude menée par le Boston Consulting Group.

<http://www.libertyglobal.com/PDF/public-policy/The-Value-of-Our-Digital-Identity.pdf>

Relations économiques entre l'Union européenne et les Etats-Unis

L'Union européenne et les Etats-Unis réunissent plus d'un dixième de la population mondiale et environ 45% du PIB mondial.

Données de la Banque Mondiale en dollars (2012) : PIB de l'Union européenne : 16 687 milliards, soit environ 23% du PIB mondial, PIB des Etats-Unis : 16 245 milliards, soit environ 22% du PIB mondial.

Source : <http://data.worldbank.org/indicator/NY.GDP.MKTP.CD/countries/1W-US-FR-EU?display=default>

L'Union européenne représente :

- la **première économie mondiale** avec ses 500 millions de citoyens au revenu moyen de 25 000 euros.
- le **premier investisseur** aux États-Unis (en 2011)
- la **deuxième destination la plus importante des exportations américaines de biens** (en 2012)
- le **premier marché pour les exportations** américaines de services (en 2010)

Les droits de douane entre l'Union et les États-Unis sont relativement faibles étant en moyenne de 4 %.

Source : Parlement européen : http://ec.europa.eu/trade/policy/in-focus/ttip/questions-and-answers/index_fr.htm

Conséquences économiques du TTIP

Le TTIP permettrait une croissance du PIB réel de l'Union européenne de **0,5%** à l'horizon 2027, ce qui représenterait un gain de 545 euros en moyenne par ménage européen.

80% des avantages économiques du partenariat transatlantique résulteraient de :

- réductions des coûts imposés par la bureaucratie
- convergences réglementaires
- la libéralisation du commerce des services et des marchés publics

Le TTIP entraînerait une demande accrue de matières premières, de composants et d'autres intrants qui se traduirait par une hausse des **exportations de l'Union européenne vers le reste du monde de :**

- 12 % pour les produits métalliques ;



- 9 % pour les aliments transformés ;
- 9 % pour les produits chimiques ;
- 6 % pour les autres produits manufacturés ;
- 6 % pour les autres équipements de transport.

Source : *Etude commanditée par la Commission européenne (Mars 2013) :*

http://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2013/march/tradoc_150737.pdf



4 - Membres du groupe de travail TTIP

Pilote

Benoît THIEULIN, Président du Conseil national du numérique

Membres

Godefroy BEAUVALLET, Vice-Président
Stéphane DISTINGUIN
Marie EKELAND
Audrey HARRIS
Tariq KRIM, Vice-Président
Nathalie PUJO
Marc TESSIER

Equipe permanente

Samira ANFI, Rapporteur adjoint (stagiaire)
Yann BONNET, Rapporteur général
Mathilde BRAS, Rapporteur adjoint
Jean-Baptiste SOUFRON, Secrétaire général



5 - Liste des personnes auditionnées

Stéphane ALISSE, Managing Director, Technology and Services Practice for North America, Ubifrance

Benjamin ANDRE, CEO & Co-Fondateur, Cozycloud

Elisabeth BARGES, Public Policy Manager Innovation, Google France

Anton’Maria BATTESTI, Public Policy Manager, Affaires Publiques, Facebook France

François BLANC, Directeur de Projet – Relations aux acteurs du système électrique (Utilities and Market Stakeholder Relation), ErDF

Nathalie BRAT, chef du pôle numérique à la direction des entreprises et de l’environnement international, Ministère des Affaires étrangères

Jérôme BROUILLET, Adjoint au chef de bureau politique commerciale, Porte-parole au comité politique commerciale « services », Bureau Politique commerciale, OMC et accords commerciaux de l’UE – Multicom 1, Direction générale du Trésor

Christian BUCHEL, Directeur Général Adjoint, Appui Pilotage et relations aux énergéticiens, Vice-Président de l’association des distributeurs européens EDSO for smart grids, ErDF

Ludovic BUTEL, adjoint au chef de bureau, Bureau Politique commerciale, OMC et accords commerciaux de l’UE – Multicom 1, Direction générale du Trésor

François COMET, Adjoint au directeur de la réglementation groupe, Orange

Alain COSTES, Directeur, AFNOR NORMALISATION

Jean-Marie DANJOU, Directeur Général Délégué au Collège Mobile, Fédération Française des Télécoms

Christian DAVIOT, Chargé de mission stratégie, Autorité Nationale de la sécurité des systèmes d’information

Olivier DE BAILLENX, Directeur des relations institutionnelles, ILIAD FREE

Marc DELANDRE, Directeur Services – Direction Stratégie et Grands Projets, Secrétaire général de l’Alliance G3-PLC1, ErDF



Francis DONNAT, Senior Policy Counsel, Head of Policy France, Google France

Mélanie DULONG DE ROSNAY, Visiting Fellow at London School of Economics and Permanent Researcher at CNRS, CREATIVE COMMONS FRANCE

Joris DUMAZER, secteur JUR, propriété intellectuelle, Secrétariat général des affaires européennes

Remi FERRAND, Chargé de la commission internationale, SYNTEC NUMERIQUE

Clara GAYMARD, Présidente et CEO de General Electric France, Présidente de l'American Chamber of Commerce, Membre de la Mission Marque France

Edouard GEFFRAY, Secrétaire général, Commission Nationale Informatiques et Libertés

Sybil de GEOFFROY, Directrice du département nouvelles technologies - Direction stratégique et du développement, SNCF

Florent GOURLAY, Chargé de mission OMC – Europe et Partenariats internationaux, Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services

Philippe HUBERDEAU, Sous-directeur de l'économie internationale, Ministère des Affaires étrangères

Marc JAMET, Adjoint au chef du secteur ITEC, Télécommunications, société de l'information, recherche, espace et postes, Secrétariat général des affaires européennes

Isabelle JEGOUZO, Secrétaire générale adjointe, magistrate (JAI, protection des données personnelles), Secrétariat général des affaires européennes

Aurélie LAPIDUS, Conseillère auprès du Secrétaire Général, Secrétariat général des affaires européennes

Philippe LAULANIE, Head of Distribution Retail Banking, BNP Paribas

Yves LE MOUËL, Directeur Général, Fédération Française des Télécoms

Marc LOLLIVIER, Délégué général, Fédération e-commerce et vente à distance

David MARTINON, Représentant spécial pour les négociations internationales concernant la société de l'information et le développement numérique, Ministère des Affaires étrangères

Lionel MAUREL, conservateur à la BDIC (Bibliothèque de Documentation Internationale Contemporaine) et co-fondateur de l'initiative Savoirs Com1, La Quadrature du Net



Sandrine MONDIN-SIMON, Juriste Nouvelles Technologies et PI - Département Technologies de l'Information et de la Communication, Direction Juridique, Direction Stratégique et du Développement, SNCF

Eric MORAND, Chef du département Nouvelles technologies et services, UBIFRANCE San Francisco

Stéphane MOULIERE, Responsable du département transport, énergie et communication, AFNOR NORMALISATION

Alexis NORMAND, Business Developer chargé des relations avec les professionnels de la santé, Withings

Patrick PAILLOUX, Directeur général, Autorité Nationale de la Sécurité des systèmes d'informations

Rodolphe PELLE, Chef du secteur Relations extérieures de l'Union européenne, Secrétariat général des affaires européennes, Secrétariat général des affaires européennes

Aymeric PONTVIANNE, Chef de bureau Bureau de la politique commerciale, de l'OMC et des accords commerciaux de l'Union européenne, Direction générale du Trésor

Marine POUYAT, Affaires juridiques-environnementales, Fédération e-commerce et vente à distance

Christophe RAVIER, Adjoint au Chef de service – Service des Technologies de l'Information et de la Communication, Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services

Delphine REYRE, Director of Policy, France and Southern Europe, Facebook France

Maurice RONAI, expert des politiques numériques publiques, auteur de documentaires et ingénieur de recherche français, commissaire à la Commission nationale de l'informatique et des libertés

Jean-Renaud ROY, Délégué aux relations institutionnelles, SYNTEC numérique

Alain VIALIX, Directeur, Public Affairs strategic initiatives, ALCATEL-LUCENT

Yoann SPICHER, en charge des campagnes et de la communication, La Quadrature du net

Yves TYRODE, Directeur général de VOYAGES-SNCF.COM

Estelle WERTH, Global Privacy Officer, CRITEO

Jérémie ZIMMERMANN, porte-parole à plein-temps de l'association, anciennement ingénieur-consultant en technologies collaboratives, La Quadrature du Net



6 - A propos du Conseil national du numérique

Le Conseil national du numérique est une commission consultative indépendante, dont les missions ont été redéfinies et étendues par un décret du Président de la République du 13 décembre 2012, présenté en Conseil des ministres du 12 décembre 2012 par Fleur Pellerin, Ministre des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Innovation, de l'Economie numérique. Ses membres ont été nommés par un décret du Président de la République du 17 janvier 2013. Le Conseil national du numérique a pour mission de formuler de manière indépendante et de rendre publics des avis et des recommandations sur toute question relative à l'impact du numérique sur la société et sur l'économie.

A cette fin, il organise des concertations régulières, au niveau national et territorial, avec les élus, la société civile et le monde économique. Il peut être consulté par le Gouvernement sur tout projet de disposition législative ou réglementaire dans le domaine du numérique.

Il prend la suite du premier Conseil national du numérique, créé le 29 avril 2011.

Tous nos avis et décisions sont disponibles sur notre site Internet : www.cnnumerique.fr



7 - Membres du Conseil national du numérique

Bureau

Benoît Thieulin, Président, Fondateur et Directeur de l'agence digitale La Netscouade

Christine Balagué, Vice-présidente libertés et droits fondamentaux, titulaire de la Chaire "réseaux sociaux" à l'Institut Mines-Télécom

Godefroy Beauvallet, Vice-président services publics et vie citoyenne, directeur du fonds AXA pour la recherche et maître de conférence associé à Télécom ParisTech

Tariq Krim, Vice-président écosystème et innovation, PDG-fondateur de Jolicloud

Valérie Peugeot, Vice-présidente transition numérique et société de la connaissance, chercheuse à Orange Labs, en charge des questions de prospective au sein du laboratoire de sciences humaines et sociales ; Présidente de l'association Vecam

Membres

Serge Abiteboul, Directeur de recherche à l'INRIA et membre du laboratoire LSV à l'ENS Cachan

Nathalie Andrieux, Directrice du numérique du groupe La Poste ; Présidente de Mediapost Communication

Ludovic Blecher, Directeur du Fonds pour l'Innovation Numérique de la Presse Google & AIPG

Michel Briand, Vice-président de la communauté urbaine de Brest Métropole Océane en charge de l'économie sociale et solidaire et de l'aménagement numérique du territoire, directeur adjoint de la formation à Télécom Bretagne et vice-président de Mégalis Bretagne

Virginia Cruz, Designer chez IDSL

Pascal Daloz, Directeur général adjoint de Dassault Systèmes (stratégie et du développement)

Marylène Delbourg-Delphis, PDG de Talent Circles

Stéphane Distinguin, Fondateur et Président de l'agence FaberNovel et Président du pôle de compétitivité Cap Digital Paris Région

Marie Ekeland, Associée chez Elaia Partners et co-Présidente de France Digitale

Virginie Fauvel, Directrice Unité Digital et Market Management d'Allianz

Cyril Garcia, Directeur de la stratégie et membre du comité exécutif du groupe Capgemini

Audrey Harris, PDG de Soubis

Francis Jutand, Directeur scientifique de l'Institut Mines Télécom

Daniel Kaplan, Délégué général de la Fondation pour l'Internet Nouvelle Génération (la FING)

Laurence le Ny, Directrice Musique et Culture du groupe Orange

Tristan Nitot, Porte-parole de Mozilla

Sophie Pène, Professeur à l'Université Paris Descartes

Nathalie Bloch-Pujo, Directrice d'Hachette Tourisme

Lara Rouyès, Entrepreneur, business angel et fondatrice de Dealissime.com

Jean-Baptiste Rudelle, Fondateur et Président de Criteo

Cécile Russeil, Directrice juridique groupe Ubisoft Entertainment

Nathalie Sonnac, Professeur en sciences de l'information et de la communication à l'Université Panthéon-Assas



Bernard Stiegler, Philosophe, président de l'association Ars Industrialis et Directeur de l'Institut de Recherche et d'Innovation (IRI) du Centre Georges Pompidou

Marc Tessier, Administrateur de VidéoFutur et Président du Forum des Images

Brigitte Vallée, Directrice de recherche au CNRS

Equipe permanente

Yann Bonnet, Rapporteur général

Mathilde Bras, Rapporteur-adjoint

Rosemarie Césaire-Gédéon, Assistante de direction

Judith Herzog-Bufalo, Rapporteur-adjoint

Somalina Pa, Rapporteur

Jean-Baptiste Soufron, Secrétaire général

Pour consulter l'ensemble de nos travaux par thématique de saisine :

Volet numérique du projet de partenariat transatlantique (TTIP) : www.cnumerique.fr/ttip

Ecosystème de plateformes : www.cnumerique.fr/plateformes/

Inclusion numérique : www.cnumerique.fr/inclusion/

Net Neutralité : www.cnumerique.fr/neutralite

Education : www.cnumerique.fr/education

Fiscalité : www.cnumerique.fr/fiscalite/

Santé : www.cnumerique.fr/sante/



Conseil national du numérique

Bâtiment Atrium
5 place des vins de France
75573 Paris Cedex 12
info@cnumerique.fr - @CNNum
01 53 44 21 27

Contacts presse

01 53 44 21 27

Yann Bonnet, Rapporteur général : yann.bonnet@cnumerique.fr

Mathilde Bras, Rapporteur adjoint : mathilde.bras@cnumerique.fr

Jean-Baptiste Soufron, Secrétaire général : jean-baptiste.soufron@cnumerique.fr